

C.B.D.



FEDERATION FRANCAISE DE SPORT BOULES ◆ COMITE BOULISTE REGIONAL D'AUVERGNE

Comité Bouliste Départemental CANTAL-LOZERE ◆ Maison des Sports La Ponétie 15000 AURILLAC

Saint-Flour, le 28 Mars 2019

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX DE DOUBLES

- Catégorie : Les championnats Départementaux de Doubles se disputeront par catégories c'est à dire 3^{ie}, 4^{ie} division (masculin) et 4^{ie} division (féminine).

Pour les 2^{èmes}, 3^{èmes} Divisions Féminines et les 2^{èmes} Divisions Masculines, s'inscrire directement auprès du Président Départemental pour les Régionaux. Une compétition exclusivement réservée aux 4^{èmes} Divisions Féminines sera programmée sauf si celle-ci se déroule elle aussi directement au niveau Auvergne.

- Composition des équipes :

- Féminine : Formation possible sur le plan départemental.

- Masculins :

* 4^{ie} D : appartenance à la même ASB/ESB.

* 3^{ie} D : même chose et possibilité de s'équiper avec un 4^{ie} D.

- Organisation : Les Championnats Départementaux se dérouleront, comme prévu, le

Dimanche 05 MAI 2019

Pénalités à 8h10

A MARVEJOLS (Esplanade)

Sauf pour les féminines 4^{ème} D (en relation avec le nombre de formations inscrites)

Dépôt des deux ou trois licences par équipe au secrétariat.

- Engagements : Chacune des sociétés intéressées par ce championnat devra faire parvenir la liste des Doubles engagées pour ce Championnat pour **Mercredi 1^{er} Mai 2019 à 12 heures dernier délai et par écrit ou par mail : pradines.serge@orange.fr seulement.** (mettre la catégorie et le nom des 2 ou 3 joueurs). Il ne sera pris aucune inscription autre qu'à l'adresse suivante :

M. Serge PRADINES
20 Rue Henri RASSEMUSSE
15100 SAINT-FLOUR

- Tirage au sort : Le tirage au sort aura lieu le Mercredi 1^{er} Mai 2019 à 17 h30.

- Droits d'inscription : Gratuité pour la saison 2018-2019

- Déroulement des Compétitions : Elles sont organisées d'abord en poules et sont suivies d'éliminatoires directes. Les équipes gagnantes d'Office en poule et n'ayant disputé qu'une partie joueront obligatoirement la 1^{ère} partie éliminatoire.

- Durée des parties : 13 points ou 2 Heures.

- Arbitrage : M. Claude BRECIÉ (C.B.D. du Cantal-Lozère)

- Récompenses :

Les vainqueurs de chaque catégorie se verront attribuer une médaille le jour du Congrès Départemental.

Les Doubles Championnes dans les catégories 3^{ie}, 4^{ie} division et féminines représenteront le Cantal-Lozère aux Championnats d'**Auvergne qui se dérouleront :**

Dimanche 16 Juin 2019 à BRIVES CHARENSAC (43).

Le Président du C.B.D.

Serge PRADINES